

## PROCÈS VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire du 16 septembre 2021 de 20h à 22 h

### Quorum

Article 26.1 des Statuts : un cinquième des associés ayant droit de vote. Les associés ayant voté à distance ou donné procuration sont considérés comme présents.

La feuille d'émargement (présence) fait apparaître que quatre-vingt-quinze sociétaires sont présents ou représentés sur 226 sociétaires au total : 9 pour le collège A-Producteurs, dont 1 parti avant le vote, 78 pour le collège B-Citoyens Coopérateurs et 8 pour le collège C-Acteurs Territoriaux. En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constatée et peut valablement délibérer.

### Désignation du bureau :

- Président Michel DELPECH
- Deux scrutateurs : Madame Sophie TRANCHART et Monsieur Joël BOULOC
- Le bureau désigne comme secrétaire Madame Maryse CALVET

### Documents d'information joints à la convocation

Le président rappelle que les documents suivants ont été joints à la convocation :

01 Ordre du Jour, 02 Rapport de gestion, 03 Comptes au 31.12.2020, 04 Résolutions, 05 Liste des candidats au Conseil Coopératif, 06 Formulaire de Pouvoir (procuration), 07 Formulaires de vote par correspondance, 08 Localisation du site de l'AG. Ils sont disponibles aussi sur le lieu de l'AG.

### Lecture du rapport de gestion

Pendant la lecture du rapport de gestion, le représentant de la commune de Villefranche de Rouergue, Tristan Delpérié, inscrit dans le collège PRODUCTEURS qui a émargé sur la feuille de présence, a quitté l'AG vers 20h20. Il n'a donc pas pris part aux votes. Le nombre de sociétaires présents ou représentés passe à quatre-vingt-quatorze sociétaires.

**Votes sur les résolutions** : les détails figurent sur la feuille de vote cumulant les votes par correspondance et les votes en présentiel, dont les personnes ayant fourni un pouvoir, signée par les membres du bureau.

### Première résolution : Rapport de gestion et approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Conseil Coopératif, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 d'EnerCOA, SCIC SAS à capital variable, faisant ressortir résultat net comptable négatif de -19 420,73 euros, sur un premier exercice sans aucun chiffre d'affaires.

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2020.

**Vote** : POUR - Collège A = 8 / Collège B = 78 / Collège C = 8  
CONTRE - Collège A = 0 / Collège B = 0 / Collège C = 0  
ABSTENTIONS - Collège A = 0 / Collège B = 0 / Collège C = 0

La résolution est adoptée.

**Deuxième résolution : Affectation des résultats**

L'Assemblée Générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir constaté l'existence d'une perte nette de 19 420,73 euros au titre de l'exercice 2020, décide, sur proposition du Conseil Coopératif, d'affecter ce résultat en report à nouveau.

**Vote** : POUR - Collège A = 8 / Collège B = 78 / Collège C = 8  
CONTRE - Collège A = 0 / Collège B = 0 / Collège C = 0  
ABSTENTIONS - Collège A = 0 / Collège B = 0 / Collège C = 0

La résolution est adoptée.

**Troisième résolution : Constatation du nouveau capital social**

L'Assemblée Générale, statuant en sa forme ordinaire, constate ainsi que, en date du 16 septembre 2021, le capital social de la SCIC SAS à capital variable s'élève désormais à 128 100 euros, formé de 1 281 parts de 100 euros de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées.

**Vote** : POUR - Collège A = 8 / Collège B = 78 / Collège C = 8  
CONTRE - Collège A = 0 / Collège B = 0 / Collège C = 0  
ABSTENTIONS - Collège A = 0 / Collège B = 0 / Collège C = 0

La résolution est adoptée.

**Quatrième résolution : Elections des conseillers coopératifs à bulletin secret.**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de leurs motivations, renouvelle pour une durée de 3 ans le mandat de conseiller coopératif.

- de Monsieur Guy Pezet issu du collège PRODUCTEURS

**Vote** : POUR - Collège A = 8 / Collège B = 78 / Collège C = 8  
CONTRE - Collège A = 0 / Collège B = 0 / Collège C = 0  
ABSTENTIONS - Collège A = 0 / Collège B = 0 / Collège C = 0

- de Monsieur Michel Calvet issu du collège CITOYENS COOPERATEURS

**Vote** : POUR - Collège A = 8 / Collège B = 78 / Collège C = 8  
CONTRE - Collège A = 0 / Collège B = 0 / Collège C = 0  
ABSTENTIONS - Collège A = 0 / Collège B = 0 / Collège C = 0

- le représentant de la commune de Gramond, Monsieur André Bories,  
issu du collège ACTEURS TERRITORIAUX

**Vote** : POUR - Collège A = 8 / Collège B = 78 / Collège C = 8  
CONTRE - Collège A = 0 / Collège B = 0 / Collège C = 0  
ABSTENTIONS - Collège A = 0 / Collège B = 0 / Collège C = 0

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de leurs motivations, élit pour une durée de 3 ans comme conseiller coopératif.

- Monsieur Daniel Escande pour le collège PRODUCTEURS

**Vote** : POUR - Collège A = 8 / Collège B = 77 / Collège C = 8  
CONTRE - Collège A = 0 / Collège B = 0 / Collège C = 0  
ABSTENTIONS - Collège A = 0 / Collège B = 1 / Collège C = 0

- le représentant de la commune de La Fouillade, Monsieur Bernard Vidal,  
pour le collège ACTEURS TERRITORIAUX

**Vote** : POUR - Collège A = 7 / Collège B = 74 / Collège C = 7  
CONTRE - Collège A = 1 / Collège B = 4 / Collège C = 1  
ABSTENTIONS - Collège A = 0 / Collège B = 0 / Collège C = 0

**Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale, statuant en sa forme ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme de ces délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités de dépôt et de publicité.

**Vote :** POUR - Collège A = 8 / Collège B = 78 / Collège C = 8

CONTRE - Collège A = 0 / Collège B = 0 / Collège C = 0

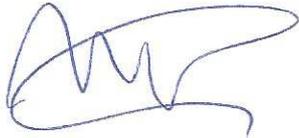
ABSTENTIONS - Collège A = 0 / Collège B = 0 / Collège C = 0

La résolution est adoptée.

**Secrétaire**

(nom prénom + signature)

CALVET MARYSE



**Président**

(nom prénom + signature)

DELPECH MICHEL

